



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie**

Toulouse, le **23 SEP. 2021**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Liste des destinataires in fine

Objet : Comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère (PPA) et de la feuille de route
« air » - Agglomération de Toulouse

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le relevé des échanges du comité de suivi du PPA et de la feuille de route en faveur de la qualité de l'air qui s'est tenu le 30 juin 2021.

Vous trouverez également sur le site internet de la DREAL Occitanie, l'ensemble des documents présentés lors de cette réunion : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reunion-du-comite-de-suivi-du-ppa-du-30-juin-2021-a25495.html>

Je vous informe que, suite aux engagements pris lors des comités de suivi précédents, la DREAL a publié le tableau de bord et les documents associés présentant le suivi des actions du PPA et de la feuille de route à fin 2020 sur son site internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-r9024.html>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Denis  OLAGNON

**Liste des destinataires – Membres du comité de suivi du PPA et de la feuille de route
« air »**

Président	
M. le préfet	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Collège des Administrations et des services	
Mme la sous-préfète de Muret	Sous-Préfecture de Muret 10, allée Niel BP 20212 31605 MURET CEDEX
M. le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement	DREAL Occitanie 1, rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie	ARS Occitanie 1025, rue Henri Becquerel CS 30001 34067 MONTPELLIER CEDEX 2
M. le délégué départemental de Haute-Garonne de l'agence régionale de santé	10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE
M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne	DDT Haute-Garonne 1, rue de la cité administrative CS 70002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le directeur de la DIR Sud-Ouest	DIRSO 155, avenue des Arènes Romaines 31300 TOULOUSE
M. le directeur de l'Aviation Civile	Allée Saint Exupéry 31703 BLAGNAC
M. le délégué régional de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie d'Occitanie	Technoparc – Bâtiment 9 Voie Occitane BP 672 31319 LABEGE CEDEX
M. le chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACED)	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Mme la directrice du service communal d'hygiène et de santé de la ville de Toulouse	17, place de la Daurade 31040 TOULOUSE
Collège des élus	
Mme la présidente de la région Occitanie	22, boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE CEDEX 9

M. le président du conseil départemental de la Haute Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le président de Toulouse Métropole	6, Rue René Leduc BP 35821 31505 TOULOUSE

M. le président du SICOVAL	65, rue du chêne vert BP 38200 31670 LABEGE
Mme la présidente des communautés des communes des Coteaux de Bellevue	19, route de St-Loup-Cammas 31140 PECHBONNIEU
M. le maire de Toulouse	Place du Capitole BP 999 31040 TOULOUSE CEDEX
M. le président de l'association des Maires de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le président du syndicat mixte d'études de l'agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le président de l'agglomération du Muretain	8 bis, avenue Président Vincent Auriol CS 40029 31601 MURET CEDEX
Collège des représentants des activités économiques	
M. le directeur de l'association pour le développement des carburants agricoles	45, rue de Naples 75008 PARIS
M. le président du syndicat des industries chimiques Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le directeur de l'union des Industries et métiers de la métallurgie Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le président de la chambre de commerce et d'Industrie de Toulouse	2, rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE
M. le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne	32, rue de Lisieux CS 90105 31026 TOULOUSE CEDEX 3
M. le président de la chambre de métiers de la Haute-Garonne	18, boulevard Lascrosses BP 91030 31010 TOULOUSE CEDEX 6
M. le directeur d'airbus Opérations SAS	316, route de Bayonne 31300 TOULOUSE
M. le directeur de l'aéroport de Toulouse Blagnac	BP 90103 31703 BLAGNAC CEDEX

M. le directeur de la délégation régionale d'E.D.F	11, Quai Saint Pierre Espace EDF Bazacle 31000 TOULOUSE
M. le directeur de la délégation régionale ENGIE	16, rue Sébastopol BP 22107 31007 TOULOUSE CEDEX 6
M. le directeur régional de la S.N.C.F.	9, boulevard Marengo BP 95209 31079 TOULOUSE CEDEX 5
M. le président du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération Toulousaine	7, esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE
M. le directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le directeur du CHU de Toulouse	9, Place Lange – TSA 60033 - 31059 TOULOUSE
M. le directeur de VINCI Autoroutes	Direction Régionale d'Exploitation Lieu dit « Gaussens » 47520 LE PASSAGE D'AGEN
Collège des associations de protection de l'environnement et de consommateurs	
M. le président de l'agence régionale énergie climat Occitanie	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. Le président du syndicat mixte pour l'étude et la protection de l'environnement dans le département de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le président du conseil permanent régional des associations d'environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le président de l'automobile club du Midi	14, avenue du grand Ramier CS 34247 31432 TOULOUSE CEDEX 4
M. le président de l'union des comités de quartiers et des associations de défense pour le cadre de vie de l'agglomération Toulousaine	41, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE
M. le délégué régional de la fédération nationale des associations d'usagers des transports	10, rue du Château d'Uzou 31700 BLAGNAC
M. le président de france nature environnement Midi-Pyrénées	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le président des amis de la terre Midi-Pyrénées	Maison de l'Économie Solidaire 73, chemin de Mange-Pommes 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE
M. le président de l'organisation générale des consommateurs ORGECO	20, chemin de la Cépière 31100 TOULOUSE

Collège des Personnalités Qualifiées	
M. le directeur du CEREMA Sud Ouest	1, avenue du Colonel Roche 31400 TOULOUSE
M. le docteur François BREMONT – C.H.U. de Purpan	Place Docteur Baylac 31059 TOULOUSE CEDEX 3
M. le professeur Jacques GEORGE - institut mécanique des fluides de Toulouse	Allées du Professeur Camille Soula 31400 TOULOUSE
M. le professeur Jacques FONTAN - Président du comité régional de l'association de prévention de la pollution atmosphérique	Laboratoire Aérologie 14, avenue Edourd Belin 31400 TOULOUSE
M. André SAVALL - président du secrétariat permanent pour la prévention des problèmes industriels (S.P.P.I.)	Laboratoire Génie Chimique 118, route de Narbonne 31062 TOULOUSE
M. Alain RIVIERE - france nature environnement	

Organismes techniques compétents	
Mme la directrice de l'observatoire régional de la santé en Midi-Pyrénées (O.R.S.M.I.P.)	37, allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE
Madame la directrice de l'observatoire régional de l'air en Occitanie (ATMO Occitanie)	10 bis, chemin des Capelles 31300 TOULOUSE
Mme la directrice interrégionale du Sud-Ouest de METEO-FRANCE	Zone aéroportuaire Chemin de Bordebasse 31700 BLAGNAC



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Comité de suivi du plan de protection de l'atmosphère et de la feuille de route en faveur de la
qualité de l'air de l'agglomération toulousaine

Réunion du 30 juin 2021 - Relevé des échanges

Participants

Compte-tenu du contexte sanitaire, la réunion s'est tenue de manière mixte en présentiel et visio conférence. Elle était présidée par M. Olagnon, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

En salle :

- Préfecture de la Haute-Garonne : Denis Olagnon ; Françoise Haeffelin
- DREAL Occitanie : Joël Duranton; Sébastien Greninger; Cécile Touya
- Atmo Occitanie : Dominique Tilak ; Sandrine Cheniki
- Toulouse Métropole : Nathalie Gourdoux ; Virginie Ober
- Sicoval : Jacques Oberti
- Ademe : Jérôme Llobet
- Les Amis de la Terre : Karine Wallerand
- Comités de quartiers de Toulouse / Capat : Michel Hoepffner

En visio-conférence

- DREAL Occitanie : Julie Benoit ; Sylvie Pene ; Ghislaine Belis
- Toulouse Métropole : Maurice Lascombe
- Sicoval : Isabelle Esteulle
- Tisséo Collectivités : Christophe Doucet ; Sabrina Andrieu
- AMF 31 : Josiane Mourgue (Mairie de Colomiers)
- AUAT : Agnès Domingo
- France Nature Environnement : Alain Rivière
- DIRSO : Ludovic Alibert
- ARS : Alexandre Pelangeon
- Conseil départemental 31 : Christophe Canouet
- CCI Haute-Garonne : Frédéric Delbos
- Météo France :

Excusés :

- Région Occitanie
- Muretain Agglo : Florence Pelletier
- SMEAT
- CREA-ORS : Sylvie Cassadou
- Airbus : Florent Querol
- DGAC : Arnaud DENAES
- Service hygiène santé ville de Toulouse : Christian Poggi
- Toulouse Métropole : François Chollet

Présentations

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/reunion-du-comite-de-suivi-du-ppa-du-30-juin-2021-a25495.html>

Relevé des échanges

PPA : plan de protection de l'atmosphère

FdR : feuille de route en faveur de la qualité de l'air

Ouverture de la réunion par M. Olgnon, Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne

La dernière réunion du comité de suivi, le 03 novembre 2020, avait permis d'acter, de manière un peu anticipée, la révision du PPA de l'agglomération toulousaine. Cette révision ouvre des perspectives de travail sur de nouveaux objectifs à se fixer collectivement pour accélérer l'amélioration de la qualité de l'air et sur de nouvelles actions à mettre en œuvre.

Néanmoins, avant d'entamer ces travaux il est nécessaire d'évaluer le PPA actuel pour partager les résultats des effets sur l'évolution de la qualité de l'air, mais également les retours d'expérience à tirer de la mise en œuvre du plan.

La réunion va donc débiter par le bilan du PPA, présenté par la DREAL et Atmo. Les travaux préparatoires à la révision du PPA ont également été engagés ces derniers mois, et ils seront exposés par la DREAL.

L'actualité en matière de qualité de l'air sur l'agglomération porte sur la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Pour mémoire, la loi Mobilités rend obligatoire la mise en œuvre d'une ZFE-m sur toutes les métropoles en situation de dépassement des valeurs limites pour le dioxyde d'azote, ce qui est le cas de Toulouse.

Une séquence sera consacrée à la présentation du bilan de la qualité de l'air en 2020 et pendant le confinement en 2021 par Atmo Occitanie.

L'Ademe interviendra ensuite pour faire un point de situation sur le fonds Air-Mobilité, qui avait été doté en 2019 de 2 millions d'euros pour chaque territoire en contentieux. Cette enveloppe permet d'accompagner les actions de la feuille de route en faveur de la qualité de l'air.

La réunion se terminera sur des points divers d'actualité que présentera la DREAL. Les sujets qui n'auraient pas été abordés jusque-là et que les membres du comité de suivi souhaitent évoquer pourront l'être lors de cette séquence.

1	Évaluation du PPA 2016–2021 → Diaporama Atmo pages 8 à 30 → Diaporama Dreal pages 3 à 14	Atmo Occitanie / Dreal Occitanie
----------	---	---

L'évaluation du PPA 2016-2020 est réalisée en deux volets : évaluation quantitative et évaluation qualitative.

- Atmo présente le bilan du PPA vis-à-vis des émissions de polluants par secteurs, des concentrations sur le territoire et des personnes exposées à des dépassements.
- La DREAL expose le bilan vis-à-vis de la réalisation des actions, et propose une illustration par quelques réalisations menées dans le cadre du PPA, par famille thématique. La présentation se termine sur les enseignements à tirer pour la mise en œuvre du prochain PPA.

→	<u>Evolution des émissions de polluants</u> <ul style="list-style-type: none">• Karine Wallerand des Amis de la Terre indique que des améliorations sur la présentation des résultats sur les évolutions des émissions de polluants seraient souhaitables pour une juste compréhension des enjeux :<ul style="list-style-type: none">◦ Faire figurer systématiquement l'objectif de diminution en face des résultats
---	--

	<p>obtenus</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Sur les courbes représentant l'évolution de chaque polluant par secteur (p.14, 16, 17, 19 et 20), ne pas convertir les % de baisse sur 10 ans en % de baisse annuelle. • Jacques Oberti, président du Sicoval, demande des précisions concernant l'intégration des nouvelles surfaces de planchers qui évoluent vite dans les évaluations relatives au secteur résidentiel tertiaire. Dominique Tilak d'Atmo explique que les données prises en compte sont celles disponibles dans la base nationale Majic¹ millésime 2016, et qu'il y a donc un certain retard. Cette base permet d'avoir une vision assez précise de l'habitat permanent. Il serait possible d'utiliser les données Insee plus récentes, mais ce n'est pas la méthode retenue pour évaluer les PPA (homogénéité nationale).
→	<p><u>Bilan quantitatif du PPA (p.29 et 30 diapo Atmo)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le sujet des perspectives et objectifs pour le prochain PPA, Karine Wallerand indique qu'il faudrait au minimum se mettre en situation de respecter les objectifs nationaux fixés dans le PREPA. • Jacques Oberti s'interroge sur l'évaluation des moyens à allouer à l'atteinte des objectifs au moment où ceux-ci sont proposés, y compris au niveau national. Une telle réflexion est indispensable pour se donner une réelle chance d'agir concrètement et d'atteindre les objectifs qu'on se fixe.
→	<p><u>Émissions du transport aérien</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Karine Wallerand demande des précisions sur les éléments pris en compte pour l'évaluation des émissions liées aux avions (p.11 diapo DREAL) : Dominique Tilak explique que les émissions prises en compte sont celles du roulage ainsi que celles en vol, sur un kilomètre d'altitude (la zone dépasse de fait le territoire du PPA). Sur les cartographies de concentrations des polluants, seules les pistes apparaissent très marquées en raison d'une sur-concentration liée aux décollages des avions. • Michel Hoepffner du Capat demande si des actions sont envisagées pour réduire la pollution liée aux avions. Dominique Tilak indique qu'à ce jour il n'existe pas de scénarisation des effets de l'évolution des motorisations des avions, contrairement à ce qui est disponible pour les voitures. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'effet des évolutions technologiques à venir. Atmo prévoyait jusqu'à présent dans ses projections une augmentation de la pollution liée au trafic aérien, en augmentation constante ces dernières années (avant Covid). • Dominique Tilak précise qu'Atmo réalise en partenariat avec l'aéroport une évaluation annuelle de la qualité de l'air à proximité de l'aéroport. Les résultats ont montré qu'il n'y a pas de personne exposée à des dépassements de valeurs limites en polluants à proximité de l'aéroport. Les rapports sont disponibles sur le site d'Atmo. • Par ailleurs, en 2018, Atmo et ATB ont mené une étude visant à évaluer l'effet d'un arrêt des activités aéroportuaires au cours d'un épisode de pollution. L'étude conclut qu'une telle action n'aurait pas d'impact sur la durée de l'épisode de pollution. Cette seule mesure ne permet pas de diminuer suffisamment les concentrations pour passer en deçà du seuil d'information de 50 µg/m³ sur la zone aéroportuaire ni sur l'agglomération toulousaine. Rapport d'étude : https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2019-12/ETU-2019-111-Rapport%20annuel%202018%20A%C3%A9roport%20Tlse-Blagnac_VF.pdf
→	<p><u>Enseignements à tirer pour le prochain PPA / Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Karine Wallerand indique qu'elle ne partage pas le constat relatif à la gouvernance exprimé par la DREAL dans la présentation (p.14 diapo DREAL).

1 La base de données Majic est produite par le Cerema. Elle rassemble les données foncières territorialisées.

	<ul style="list-style-type: none"> • Elle s’interroge notamment sur la gouvernance actuelle qui, selon elle, ne permet pas au PPA d’avoir un réel impact sur la qualité de l’air malgré les contentieux, et indique que malgré de nombreuses prises de parole en réunions, les propositions de l’association ne lui paraissent pas être entendues. Le PPA n’aurait pas eu d’impact sur le PDU ou sur le PLUiH alors que la mobilité et l’urbanisme sont des leviers majeurs. À titre d’exemple, l’annulation du Projet Mobilités devrait être une opportunité à saisir pour se ré-interroger sur la réalisation de la 3^e ligne de métro, en la comparant à d’autres scénarios. Cette infrastructure est utile pour faciliter la mobilité mais n’est pas pour autant considérée comme une bonne solution au regard du montant de l’investissement ramené au pourcentage de baisse des émissions de NOx. Elle génère également des émissions de GES et des nuisances pour sa construction. • M. le Secrétaire général précise que la 3^e ligne de métro bénéficie d’une DUP et que le projet va se poursuivre. La nouvelle ligne de métro répond à d’autres enjeux pour l’agglomération, notamment socio-économiques, tels que l’amélioration de la qualité de vie des habitants et travailleurs des quartiers qu’elle dessert. • Christophe Doucet indique que Tisséo Collectivités travaille sur l’identification de nouveaux éléments à introduire dans la révision du Projet Mobilités. La révision n’est pas encore actée politiquement mais le Projet Mobilités devra être mis en conformité par rapport à la loi Mobilités et devra prendre en compte la révision du SCOT qui donnera les perspectives pour l’agglomération à 2040 . Il rappelle que depuis son annulation, c’est le PDU de 2012 qui est applicable.
→	<p><u>Qualité de l’air dans le métro</u></p> <p>Michel Hoepffner souhaite avoir des précisions concernant l’évaluation de la pollution dans le métro toulousain, suite à la médiatisation du sujet pour la région parisienne.</p> <p>Christophe Doucet indique qu’il existe un plan de surveillance de la qualité de l’air pour les lignes A et B du métro depuis 2004. Des mesures ont été prises pour diminuer les concentrations de polluants : amélioration des ventilations, usage de produits moins polluants, nettoyages par aspiration pour réduire la formation et l’accumulation des poussières, amélioration des systèmes de freinage pour limiter les émissions de particules.</p> <p>Les études concernant la 3^e ligne de métro incluent cet aspect et ont analysé la faisabilité technique d’un métro sur fer, de conception des ventilations et de l’architecture des stations en vue de limiter à la fois les émissions de particules et leur piégeage en stations.</p> <p>Il est rappelé que le PPA n’intègre pas les problématiques de qualité de l’air intérieur.</p>
→	<p><u>Enseignements à tirer pour le prochain PPA / Financements</u></p> <p>Alain Rivière de FNE intervient sur l’axe de recherche des financements évoqué dans les points d’amélioration pour le prochain PPA. Compte-tenu de l’importance du coût sanitaire lié à la pollution atmosphérique et aux coûts associés générés pour l’assurance maladie, il paraîtrait intéressant de mutualiser l’ensemble des fonds publics, notamment les coûts évités de santé publique, pour agir concrètement à l’amélioration de la qualité de l’air. Ces actions concrètes pourraient être le développement du système ferroviaire local, la diminution de l’usage des véhicules thermiques, la planification de l’urbanisme ...</p>
→	<p><u>Pollution de l’air / Santé</u></p> <p>Au sujet des impacts sur la santé, Michel Hoepffner rappelle que la pollution atmosphérique est reconnue comme cancérigène. De nouvelles études renforceraient ce constat, qui pourrait impliquer plus de décès imputables à la qualité de l’air que les chiffres communiqués actuellement par Santé publique France.</p> <p>Dominique Tilak rappelle que des travaux permettant d’évaluer les effets des actions en faveur de la qualité de l’air sur la santé sont prévus sous pilotage de l’ARS. Le sujet avait été présenté en comité de suivi de décembre 2019, et fait l’objet du point d’actualité p. 22 du diaporama DREAL ce jour.</p>

2	Révision du PPA → Diaporama Dreal pages 15 à 18	Dreal Occitanie
<p>Les travaux préparatoires à la révision du PPA sont en cours. La maîtrise d'ouvrage du PPA relève du préfet et est déléguée à la DREAL Occitanie.</p> <p>Les points suivants sont exposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la gouvernance du projet de révision avec plusieurs comités de travail • Recrutement de bureaux d'études pour accompagner techniquement la DREAL • Calendrier de travail • Périmètre du futur PPA • Travaux sur les hypothèses à prendre en compte pour modéliser la qualité de l'air • Réflexions autour de la participation des citoyens. 		
→	<p><u>Périmètre du futur PPA</u></p> <p>Karine Wallerand indique qu'un périmètre calqué sur le contour du périmètre du PDU semblerait cohérent, notamment pour l'évaluation des effets des actions. La CC Coteaux du Girou n'est pas dans le territoire du PDU.</p> <p>Dominique Tilak indique que le contour de la zone de surveillance (maille de rapportage à la Commission européenne) est en cours de révision à l'échelle nationale et que l'inclusion de la CC Coteaux du Girou n'est pas prévue.</p> <p>Ces différentes échelles sont présentées dans la carte p.17 du diaporama.</p> <p>Le périmètre du futur PPA sera fixé d'ici fin 2021 par le préfet, suite à la consultation des présidents des EPCI actuellement découpés par le périmètre du PPA (Coteaux de Bellevue et Coteaux du Girou).</p>	
→	<p><u>Pistes d'actions pour le futur PPA</u></p> <p>Karine Wallerand souhaite savoir quelles sont les pistes d'actions déjà envisagées pour atteindre les objectifs dans le prochain PPA.</p> <p>Sébastien Greninger de la DREAL indique que les ateliers qui seront proposés d'ici la fin de l'année dans le cadre de la révision du PPA permettront justement de définir les axes de travail structurants pour l'atteinte des objectifs et d'apporter des idées nouvelles.</p>	
3	Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) toulousaine → Diaporama Toulouse Métropole	Toulouse Métropole
<p>Toulouse Métropole présente un point d'avancement du déploiement de la ZFE-m, prévu en septembre 2021, dans un contexte où le public et les parties prenantes sont invitées à s'exprimer dans le cadre des consultations réglementaires.</p> <p>Le diaporama présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'historique du projet • Le contenu du projet de ZFE-m : périmètre, restrictions de circulation envisagées, mesures d'accompagnement • La consultation en cours • Les résultats de la modélisation des effets attendus de la ZFE-m sur la qualité de l'air 		
→	<p>Lors de l'élaboration du PDU, le report modal engendré par la ZFE-m n'avait pas été prévu. Comment Tisséo va-t-il prendre en compte l'arrivée de la ZFE-m dans son programme ? Le nombre de places en parc relais P+R annoncé implique-t-il la création de nouveaux parkings ?</p> <p>Christophe Doucet indique que le nombre de places disponibles en P+R présenté par Toulouse Métropole correspond aux parkings existants ou en cours d'extension. Il n'y aura pas de création de P+R supplémentaires. L'enjeu est la régulation de l'usage de ces places de stationnement. Une démarche de recherche de places de stationnements supplémentaires le long des itinéraires des bus Linéo est en cours pour faciliter les rabattements sur les lignes de bus.</p>	

	La mesure 38 du PDU visait la mise en œuvre de la ZFE-m. Elle sera reprise dans la révision du Projet Mobilités.	
→	En complément des mesures d'accompagnement présentées par la métropole, Karine Wallerand propose l'idée de financer un abonnement Tisséo aux ménages qui ne peuvent pas remplacer leur véhicule malgré les aides. Cette mesure serait positive.	
→	Michel Hoepffner souligne que la mise en œuvre de la ZFE-m devrait être une formidable opportunité pour aller vers les mobilités douces et estime que cela devrait constituer une priorité par rapport au remplacement des véhicules.	
→	Michel Hoepffner s'interroge sur le choix du périmètre qui n'inclut pas l'aéroport et le périphérique nord est. Il est rappelé que le choix du périmètre pour une ZFE-m doit prendre en compte plusieurs enjeux réglementaires, parmi lesquels le maintien d'axes de transit et l'accès aux infrastructures. Le choix du périmètre de la ZFE-m de Toulouse a fait l'objet de nombreuses réflexions pour équilibrer l'enjeu sanitaire et l'obligation liée au transit routier: les populations les plus impactées par les émissions liées aux transports se trouvent dans le quart sud ouest de la ville ; la rocade ouest a pu être intégrée partiellement dans le périmètre car d'autres axes routiers structurants à proximité permettent d'assurer le transit.	
→	Jacques Oberti réagit suite à la présentation du dispositif d'accompagnement financier proposé aux artisans par la métropole pour renouveler leurs véhicules : les EPCI voisins (Sicoval et Muretain Agglo) prévoient en partenariat avec l'Ademe un fonds de conversion des véhicules professionnels, mais ne pourront toutefois pas accompagner les artisans qui n'ont pas leur siège dans la zone ZFE-m à la même hauteur que Toulouse Métropole, compte-tenu de la différence de ressources sur les budgets communautaires.	
→	Karine Wallerand revient sur les chiffres concernant le nombre de personnes pris en compte dans les évaluations de la ZFE-m. De nombreuses constructions ont vu le jour depuis 2016, année de référence pour la base Majic utilisée par Atmo, en particulier dans le quartier de Rangueil à proximité de la rocade. Atmo indique que cette base reste la plus précise pour connaître l'habitat permanent.	
4	Bilan de la qualité de l'air en 2020 et impact du confinement en 2021 → Diaporama Atmo pages 31 à 50	Atmo Occitanie
L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire de grande ampleur et une rupture brutale des activités humaines, qui s'est traduite par une baisse de la mobilité, des activités économiques, etc. Ces conditions particulières ont eu une incidence sur l'évaluation de la qualité de l'air en 2020.		
→	Pas d'observations.	
5	Fonds air-mobilité et actions accompagnées → Diaporama Ademe	Ademe
La présentation permet de faire un point de situation sur le fonds Air-Mobilité, qui avait été doté en 2019 de 2 millions d'euros pour chaque territoire en contentieux. Cette enveloppe permet d'accompagner les actions de la feuille de route en faveur de la qualité de l'air, en complément de d'autres dispositifs proposés par l'Ademe. Les modalités de demande d'accompagnement sont rappelées en fin de diaporama.		
→	Pas d'observations.	

6	Actualités et questions diverses → Diaporama Dreal pages 19 à 23	Dreal Occitanie
	<p>Les sujets suivants font l'objet d'un point d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du dispositif de suivi des actions du PPA et de la feuille de route • Publications récentes sur le site internet de la DREAL : chartes chantiers propres, étude « Outils et moyens de communication mobilisés en France pour sensibiliser les citoyens à la qualité de l'air » (action D4 du PPA) • Journée nationale de la qualité de l'air – 14 octobre 2021 • Groupe de travail Santé 	
→	Pas d'observations.	
→	<p><u>Post réunion : mise en ligne du tableau de suivi des actions du PPA et de la feuille de route</u></p> <p>Il avait été décidé en comité de suivi en 2019 de rénover les modalités de suivi de la mise en œuvre du PPA et de la feuille de route, et proposé dans ce cadre la mise à disposition des informations concernant le suivi des actions en faveur de la qualité de l'air sur le site internet de la DREAL.</p> <p>Un nouvel espace, construit avec les pilotes d'action, a été mis en ligne au mois de juillet :</p> <p>http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-r9024.html</p> <p>Cet espace permet de consulter le contenu des actions, leur état d'avancement à fin 2020 et les données des indicateurs de suivi.</p> <p>Les 95 actions que contiennent le PPA et la feuille de route sont regroupées par famille thématique, accessibles en cliquant sur l'image. Les pages suivantes donnent la liste des actions, leur pilote et leur état d'avancement.</p> <p>Le contenu détaillé de chaque action ainsi que les indicateurs de suivi sont consultables en cliquant sur le titre de l'action.</p>	